

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

SEUL DÉSIGNÉ À ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coëtan, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comelle-Vernay, Neuville, St-Marguerite-de-Félines, St-Jodard, Pinay, Nérolle, Ste-Agathe-en-D., Viollay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villerey, St-Maurice, Villenotais, Chêrier, Leuzy, Ouches, Riorges, Mably, Pontilly-s.-Châtelier, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1862, dans les trois journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *le Journal de Montbrison* et *l'Écho Roannais*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, À ROANNE,

Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauton, imprimeur, rue Impériale, 70.

À PARIS.

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dépôts de la Poste au Bureau de Roanne.

3 h. 30 du m. : St-Just-en-Cheval, Tarare, Cours, Thizy et r., Anlepleux et r., Digolet et r., ligne de St-Etienne.
7 h. du m. : Belmont, Charolles et r.
11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille et Paris, Anlepleux, Cours, St-Symphorien Thizy et Tarare.
6 h. du soir : toute la ligne de Paris.
9 h. du soir : lignes de Lyon et de Paris.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, À DATER DU 1^{er} JUILLET, ENTRE PARIS ET LYON).

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-Les-Fosses	St-Martin-d'Estreaux	Laplaudière	St-Germain-Les-Fosses	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Babigny	Feurs	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	6 55	6 45	6 35	6 25	6 15	6 05	5 55	5 45	5 35	5 25	5 15	5 05	4 55	4 45	4 35	4 25	4 15	4 05
matin	6 55	6 45	6 35	6 25	6 15	6 05	5 55	5 45	5 35	5 25	5 15	5 05	4 55	4 45	4 35	4 25	4 15	4 05
soir	10 40	10 30	10 20	10 10	10 00	9 50	9 40	9 30	9 20	9 10	9 00	8 50	8 40	8 30	8 20	8 10	8 00	7 50
soir	10 40	10 30	10 20	10 10	10 00	9 50	9 40	9 30	9 20	9 10	9 00	8 50	8 40	8 30	8 20	8 10	8 00	7 50

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Babigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Les-Fosses	Laplaudière	St-Martin-d'Estreaux	St-Germain-Les-Fosses	Moulins	Montargis	Paris
matin	4 05	4 15	4 25	4 35	4 45	4 55	5 05	5 15	5 25	5 35	5 45	5 55	6 05	6 15	6 25	6 35	6 45	6 55
matin	4 05	4 15	4 25	4 35	4 45	4 55	5 05	5 15	5 25	5 35	5 45	5 55	6 05	6 15	6 25	6 35	6 45	6 55
soir	7 50	8 00	8 10	8 20	8 30	8 40	8 50	9 00	9 10	9 20	9 30	9 40	9 50	10 00	10 10	10 20	10 30	10 40
soir	7 50	8 00	8 10	8 20	8 30	8 40	8 50	9 00	9 10	9 20	9 30	9 40	9 50	10 00	10 10	10 20	10 30	10 40

Les trains qui corresp. avec Clermont par St-Germ.-des-F. sont ceux qui partent de Roanne à 2 h. 10, 8 h. 13 du m. ; 12 h. 28 et 3 h. 50 du s. — Les trains qui corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à min. 40, 6 h. 22, 11 h. 55 du m. et à 4 h. 29 du s.

Roanne, le 18 octobre 1862.

Chronique Locale.

Par décret du 11 octobre 1862, M. Teste, commissaire de police à Roanne, a été nommé commissaire central à Arles (Bouches-du-Rhône), et M. Frénoir, commissaire de police à Orléans (Loiret), a été nommé aux mêmes fonctions à Roanne, en remplacement de M. Teste.

Nous ne pouvons que féliciter M. Teste de son avancement ; et nous souhaitons de retrouver chez M. Frénoir l'urbanité et les hautes qualités de son prédécesseur.

Dimanche dernier, M. Dumolin, maire de St-Symphorien-de-Lay, a été l'objet d'une manifestation très-sympathique de la part de ses administrés. On sait que sur la proposition de S. E. M. le comte de Persigny, les rangs de la Légion d'honneur viennent de s'ouvrir pour lui, en récompense de ses bons et longs services.

C'est cette heureuse circonstance que la commune entière a voulu célébrer. Un cortège, ayant à sa tête M. Ayet, adjoint, les membres du conseil municipal et une grande quantité d'habitants, est parti de la Mairie, précédé de l'excellente fanfare de Saint-Symphorien, pour se rendre chez M. Dumolin. M. Ayet, dans une improvisation partie du cœur, a exprimé à M. le Maire combien tout le pays était heureux et fier de la haute distinction que M. Dumolin vient de recevoir ; il a profité de cette circonstance pour rappeler à l'auditoire tout l'intérêt que porte au canton de Saint-Symphorien l'honorable sous-préfet de Roanne, et son empressement à découvrir partout les hommes de mérite, pour appeler sur eux l'attention de l'Empereur.

M. Dumolin, ému jusqu'aux larmes, a répondu en quelques mots à ces félicitations : Cette journée, a-t-il dit, est la plus heureuse de ma vie ; et la croix que je viens de recevoir me devient d'autant plus chère que je suis assuré aujourd'hui de l'approbation de mes concitoyens.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS.

UNE DOUBLE FAMILLE.

IV.

Quinze ans se sont écoulés. Nous sommes en 1823, et Gaston Louvier va entrer dans sa vingtième année ; son père adoptif l'a mis au collège d'Aix, où il a reçu une solide éducation. Il vient passer au mazel ses dernières vacances, car dans un an il aura terminé ses études. C'est déjà un grand garçon à la taille haute, à l'air mâle et décidé ; il a le teint un peu cuivré et les cheveux d'un noir d'ébène. Son œil vif et noir comme ses cheveux pétillait à l'ombre de ses sourcils épais.

Au Collège, c'est le plus habile dans ses exercices de l'esprit et du corps ; au mazel, c'est le plus beau des enfants de la montagne, c'est le plus hardi et le plus intrépide chasseur. On se trouvait à l'époque de la récolte des olives et le personnel de la ferme était, selon l'usage du pays, augmenté d'une quarantaine de femmes ou jeunes filles chargées de la cueillette. Le matin, au lever de l'aurore, la troupe se dirigeait en chantant et dansant vers le verger où l'on devait cueillir les olives ; le soir, elle revenait dansant et chantant de même pour se reposer des fatigues de la journée.

Une marmite colossale de soupe au potiron, assaisonnée d'éclats de rire et de joyeux propos, reconfortait nos travailleurs, et une demi-heure après on les trouvait toutes rassemblées dans l'écurie de la ferme, transformée pour l'occasion en salle de bal. Au fond de cette vaste écurie étaient des voitures servant au transport des récoltes ; une longue charrette placée en travers, servait d'estrade à l'orchestre composé d'un trombone, d'un flûte et d'un tambourin. A gauche, sur le devant, cinq mules attachées à leurs auge se reposaient de leur travail ; à droite, le groupe des danseurs et des danseuses tourbillonnait aux sons de la musique, tandis qu'un petit père battait obstinément la mesure avec ses castagnettes.

Derrière ce groupe et tout-à-fait dans l'ombre, un vieux bouc méchant était attaché seul à cause du mauvais ménage qu'il faisait avec ses camarades de la bergerie ; il rumina et parfois son bémol venait se mêler au bruit de la musique et des éclats de rire de cette joyeuse assemblée.

Gaston avait un grand plaisir, pendant ses vacances, à prendre part à ces divertissantes soirées ; il s'en donnait à cœur joie jusqu'à minuit, et le lendemain, au point du jour, il commençait à courir la montagne. Il chassait beaucoup, allait souvent à l'affût et il était rare qu'un loup ou un renard ne tombât pas sous les balles de son fusil.

Un jour qu'il faisait chaud, il alla se baigner à un

Après plusieurs morceaux brillamment exécutés par la fanfare de St-Symphorien, tout le monde a été invité à une collation, à laquelle la gaité la plus cordiale a présidé ; et qui s'est achevée aux cris de vive l'Empereur ! vive M. Dumolin !!!

Mardi dernier, à 11 heures et demie du matin, une femme, nommée Cartalat, célibataire, âgée de 65 ans, habitant les Baraques Mulsant, est tombée frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante au milieu de la rue des Bourrassières. Tous les secours ont été inutiles. La mort avait été instantanée.

Lundi dernier, vers cinq heures du matin, une maison, située à Riorges, et appartenant au sieur Bierre Pierre, a été la proie des flammes ; on ignore la cause de cet incendie, qui a éclaté dans l'étage supérieur de la maison et a causé pour 3000 francs environ de dégâts. Heureusement tout était assuré.

Jeudi matin deux commencements d'incendie se sont déclarés dans la rue Saint-Jean. Le feu a pris d'abord dans une chambre occupée par le sieur Mure, maison Fayard ; on emporta les objets incendiés dans une chambre voisine où ils ont mis le feu à leur tour. Ces deux incendies n'ont pas eu de suite.

Par arrêté en date du 18 octobre, le prix du pain a été fixé ainsi qu'il suit : 1^{re} qualité sans taxe ; 2^e qualité, 54 centimes ; 3^e qualité, 29 centimes le kilogramme.

THÉÂTRE DE ROANNE. — M. Régner, le directeur de l'année dernière, vient tenter une seconde expérience du théâtre de Roanne. Le tableau de la troupe est déjà publié. Prochainement les débuts.

Par arrêté de M. le conseiller d'Etat, directeur-général des Postes, en date du 10 octobre, M. Franchi, commis de 3^e classe attaché au bureau de Roanne, a été, sur sa demande, appelé à faire partie du service ambulancier.

M. Bonafous, commis à Epinal (Vosges), remplace M. Franchi à Roanne.

torrent dont les eaux limpides coulent sur un lit de rocher uni comme une glace et qui, après cent cascades s'élançant bouillonnant dans la vallée qu'il fertilise de ses eaux bienfaisantes.

Gaston avait remarqué dans ses courses un endroit où le torrent, après être tombé de vingt-cinq à trente mètres de haut, s'élargissait tout-à-coup en formant une sorte de rivière et en même temps un bain fort agréable. C'est là que tendait ses pas ; il y était même arrivé et allait entrer dans l'eau, quand, derrière un rocher qui formait une espèce de muraille, il entendit des voix qui lui étaient tout-à-fait inconnues, et en écoutant il s'aperçut bientôt que ce n'étaient pas des gens du pays, car ils parlaient un jargon qui était loin de ressembler au patois provençal.

Curieux de connaître ces nouveaux venus, et n'osant leur apparaître tout-à-coup pour ne pas les déranger, le jeune homme se rhabilla, fit un assez long détour et, tout en feignant de se promener, arriva au milieu de ceux qu'il avait entendu causer.

La première chose qui s'offrit à ses regards fut une vieille mule étiée qui grimpait le long des rochers en broutant les romarins ; puis une sorte de charrette couverte avec une toile tendue sur des cerceaux et émaillée de pièces de différentes couleurs ; puis enfin les habitants de cette maison ambulante, car ce n'était rien moins qu'une petite tribu de ces zinzars ou bohémiens, pauvres parias de la civilisation moderne, peuple sans patrie et que tous méprisent et repoussent de leur sein.

Un grand garçon d'une trentaine d'années, aux formes athlétiques et aux longs cheveux noirs, était occupé à arracher des romarins et à les rassembler sous une marmite suspendue à un fûseau formé par trois grandes perches ; une jeune femme à moitié nue préparait le repas. Deux petits enfants au teint brun et aux joues roses couraient le long du torrent ; ils avaient sur le corps une chemise blanche jadis et qui rentrait à peine dans une pauvre culotte à claire-voie. Quant aux bas et aux souliers, il était probable qu'ils n'en avaient jamais connus l'usage, car ils sautaient sur les rochers les pieds nus et avec autant de facilité que nous pourrions le faire, armés de bons souliers ferrés.

Quand ils virent le chasseur se diriger de leur côté, ils le prévirent, et courant au-devant de lui, ils lui tendaient la main en demandant l'aumône ; Gaston fouilla dans sa poche et leur donna quelques pièces de menue monnaie. Alors les deux enfants quittant brusquement leur bienfaiteur, s'élançèrent vers une des zinzars que notre héros n'avait pas remarquée.

Assise à l'écart et sur le bord du torrent, Azucéna pleurait en silence et regardait couler à ses pieds les

— Le *Moniteur* contient des nominations aux grands commandements militaires.

Le maréchal Canrobert est nommé commandant à Lyon, en remplacement du comte de Castellane ; le duc de Magenta est nommé à Nancy.

Un certain nombre de familles ont demandé à la direction générale des postes divers renseignements au sujet de la taxe et des époques de départ de la correspondance à destination du corps expéditionnaire du Mexique ; cette administration fait publier à ce sujet l'avis suivant :

L'administration rappelle au public que les lettres à destination du corps expéditionnaire au Mexique sont expédiées de Paris deux fois par mois : le 15 au soir, par la voie de Saint-Nazaire, et le 1^{er} au matin, par la voie d'Angleterre.

Les lettres qui sont dirigées par la voie de Saint-Nazaire ne supportent que la taxe de bureau à bureau en France. Quand aux lettres qui sont expédiées par la voie d'Angleterre, elles ont à supporter par chaque 7 grammes 1/2 ou fraction de 7 grammes 1/2 une taxe, savoir :

1^o De 20 centimes en cas d'affranchissement, et de 30 centimes en cas de non-affranchissement, lorsqu'elles sont adressées aux officiers, soldats ou marins ;

2^o De 50 centimes en cas d'affranchissement, et de 60 centimes en cas de non-affranchissements, lorsqu'elles seront adressées aux officiers.

M. Ferdinand de Lesseps est de passage à Turin se rendant en Egypte pour assister à la solennité de l'entrée des eaux de la Méditerranée dans le lac de Timsah. L'heureux promoteur de la grande entreprise assure que, sous peu de mois, aura lieu la réunion des deux mers. On ne tardera pas en effet à pouvoir disposer de 40,000 ouvriers, et l'on ne rencontre plus aucune difficulté pour creuser le canal de Timsah à Suez. Il faudra cependant environ six mois pour que les eaux de la mer Rouge puissent remplir pleinement les lacs salés.

L'année prochaine, le passage serait ouvert aux

flots écumeux où se perdaient ses larmes. Le jeune Louvier avait bon cœur ; une si grande douleur le touchait et il s'approcha de la bohémienne : « Pauvre mère, lui dit-il, pourrais-tu connaître la cause de votre peine ? » A cet accent inaccoutumé, la vieille tressaillit et se retourna ; sur son visage maigre et ridé, on lisait un désespoir profond et il était aisé de voir que le chagrin avait avancé sa vieillesse. Elle regarda le jeune homme, puis, comme si cette vue eût ravivé sa douleur, elle se retourna du côté du torrent et recommença à fondre en larmes. « Pauvre femme, disait Gaston, je le ferais de bon cœur, car elle a l'air d'être bien malheureuse... Ah ! mon bon Monsieur, dit une jeune zingara qui tressait un panier à quelques pas de là et qui ne perdait pas de vue la vieille bohémienne, il y a pourtant bien longtemps que ce malheur est venu nous frapper ; un jour, nous étions campés précisément au même endroit, nous étions gais alors, nous chantions ; nous disions la bonne aventure à tout venant. Crazzina ma sœur dansait en frappant sur son tambour de basque ; enfin nous étions tous contents, car notre mère venait de mettre au monde un fils et ce fils était né sous d'heureux auspices. Les génies avaient promis de l'élever à la fortune et aux honneurs. Mais, hélas ! les génies s'étaient trompés cette fois, car le soir, quand nous revînmes pour rentrer dans la voiture qui nous sert de maison, nous trouvâmes notre mère sans connaissance auprès du berceau et le berceau était vide ; je restai pour la soigner, et les autres allumant des torches se répandirent aussitôt dans la montagne.

Nos recherches furent infructueuses, tout ce que nous pûmes découvrir, ce fut un des langes du malheureux enfant, accroché aux herbes épineuses sur les bords du torrent.

Depuis ce jour-là, nous voyageons sans cesse dans ce pays et souvent nous revenons au même endroit : la mère pleure toujours, et nous, nous ne chantons plus. — Oui, oui, ils me l'ont enlevé, s'écria tout-à-coup la vieille en laissant éclater sa douleur, et moi, je mourrai en le pleurant toujours... Pauvre enfant, il avait pourtant un bon amulette de salut, et ils n'ont pas retrouvé ce talisman dans les broussailles ; si les cruels ne le lui ont pas arraché, il aura vécu, Monsieur, soyez-en sûr. Mais qui sait où il est ? Il est malheureux peut-être... peut-être a-t-il faim, et moi, je ne puis aller à son secours ! » Puis elle pleurait encore, elle pleurait sans cesse.

En entendant les paroles de la vieille zingara, Gaston porta instinctivement la main à sa poitrine où était suspendu un petit médaillon que M^{me} Louvier lui avait toujours recommandé de garder sur lui avec soin : « Voyez donc, ma bonne, dit-il à la bohémienne, j'en ai une là, une amulette ; pensez-vous que

petits bâtiments, et d'ici à trois ans les travaux seraient terminés et les grands navires passeraient librement de la Méditerranée dans la mer Rouge.

Nous lisons dans le *Journal de la Nièvre* :

« Hier, vers sept heures du soir, le quartier de la rue de la Loire a été mis en émoi par le retentissement d'un coup de feu parti d'une maison située en face de celle du cordonnier Collas. Voici les renseignements que nous avons recueillis à cet égard.

Le sieur Jean Content, âgé de quarante-cinq ans, demeurant aux Sables, commune de Chailly, près du faubourg Saint-Antoine de Nevers, jouissant d'une aisance relative, a la manie de thésauriser, et pour dérober son or et son argent aux yeux de tout le monde, et même de sa femme, il avait adopté une place où il déposait ses économies : c'était dans son écurie, sous une poutre touchant à la toiture. Cet homme couvait son trésor. Il allait plusieurs fois par jour le visiter et s'assurer que rien n'était dérangé dans l'endroit où reposait l'objet de toutes ses affections. Ce trésor se composait, à ce qu'il paraît, d'une somme de 700 fr. en or, renfermés dans un sac. Il y a deux jours, Content fit son inspection habituelle ; il trouva que tout était dans un état naturel, son sac avait conservé son volume et son aspect ordinaires ; néanmoins, par un sentiment commun aux avarés, il ne put résister au désir de regarder son or, de l'étaler et de le compter à son aise. Mais, hélas ! quelle déception !!! le sac n'avait plus son poids ; il était léger comme une plume ; ce n'était plus, en un mot, qu'un vil mannequin. Notre homme fut confondu et se livra au plus affreux désespoir ; puis, se remettant peu à peu, il chercha dans son esprit quel pouvait être le voleur. Après bien des hésitations, il s'arrêta sur des sabotiers, qui avaient travaillé dans les environs ; eux seuls avaient pu surveiller ses mouvements, surprendre ses allées et venues et découvrir sa cachette. Dans la journée d'hier jeudi, Con-

te soit un talisman de bonheur ? » La vieille jette un regard avide sur le médaillon ; elle pousse un cri et veut s'élançer ; mais au mouvement qu'elle fait pour se lever, le terrain miné par les eaux s'écroule sous ses pieds et elle disparaît dans le torrent qui formait à quelques pas de là une cascade très-dangereuse. Guidé par sa générosité naturelle, le jeune Louvier se jette à la nage : il ne voit dans la vieille zingara qu'une pauvre mendiante en danger ; mais son cœur sait compatir à toutes les infortunes. Il s'élance et, assez heureux pour arriver à la cascade avant Azucéna, il se cramponne à un rocher saillant et la saisit au passage ; puis, coupant le courant d'un bras vigoureux, il ramène sur le bord son corps inanimé. Mais, qu'a-t-il sauvé, un corps vivant ou un cadavre ? La bohémienne est étendue sans mouvement sur le sable ; tous s'empressent autour et lui prodigent les plus tendres soins. Enfin, un long soupir s'échappe de sa poitrine, elle ouvre les yeux et se levant tout-à-coup : « Mon fils, où est mon fils ? s'écrie-t-elle, oh ! rêve de malheur... mais non, ce n'est pas un rêve, mon enfant m'est enfin rendu ! » En parlant ainsi, elle serrait dans ses bras le jeune Gaston qui, instruit de sa propre histoire peu de temps auparavant, savourait pour la première fois les caresses d'une mère.

Les autres bohémiens qui n'étaient pas au commencement de cette scène, étaient fort étonnés de voir la tendresse de leur mère pour cet étranger ; la jeune femme au panier qui avait tout vu et tout entendu, leur raconta comment le talisman avait été découvert, et l'enfant avait servi à la reconnaissance.

Alors ce fut une joie générale ; les petits gambadaient de bonheur en voyant que ce beau Monsieur qui avait sauvé leur grand-mère était leur oncle ; les grands, ses frères et sœurs l'enlouraient avec amour et curiosité. Tous enfin étaient consolés, tous étaient joyeux comme le jour où ce fils perdu et retrouvé était sorti du sein de sa mère.

Après les premiers épanchements de l'amour maternel, la bohémienne demanda au jeune homme dans quelle position il se trouvait et s'il voulait revenir avec eux. Gaston lui raconta toute sa vie, et sa mère vit à regret que, dans l'intérêt de son enfant, il valait mieux le laisser à ses parents adoptifs et ne pas révéler son origine.

Il fut convenu d'un commun accord, qu'on garderait le plus profond secret sur cette reconnaissance, et Gaston promit à sa mère de venir souvent la voir.

Il commençait à faire nuit, il l'embrassa encore une fois, serra la main de ses frères et sœurs et rentra au mazel.

(France littéraire.)

Achille LACROIX.

(La fin au prochain numéro.)

sent s'informer du nom et de la demeure d'un des saboteurs qu'il soupçonne, achète un pistolet, le charge, et le soir il se rend chez lui, rue de la Pargeminerie, dans une maison qui touche à la rue de la Loire. Il aborde le nommé Guyot, l'ouvrier saboteur qu'il soupçonne, et, tirant de dessous sa blouse le pistolet qu'il tenait caché, le décharge à brûle-pourpoint sur le malheureux saboteur. Heureusement celui-ci avait aperçu l'arme et fut assez adroit pour détourner le coup, dont la charge alla se loger dans le mur. Content s'imagina que Guyot avait été tué sur le coup, se sauva à toutes jambes, emportant l'arme, le rechargé, et, la dirigeant sur lui-même, essaya de se faire sauter la cervelle, mais il n'a réussi qu'à se briser la mâchoire inférieure et à se labourer la joue.

Le malheureux avait, dit-on, consulté une dormeuse dans la journée, et elle avait confirmé ses soupçons.

M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction et le commissaire de police se sont immédiatement transportés sur les lieux pour informer sur cette affaire.

La blessure de Content n'a pas de gravité; ce matin il a pu parler facilement.

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

Un petit capitaliste était allé passer les vacances aux environs d'Orléans. Il y vivait, comme le sage d'Horace, entouré de choux-pommes et de navets de la plus belle espérance.

Il possédait cent mobiliers, dame ! on n'est pas parfait.

Il y a six jours, lors de la première hausse, il écrivit à son agent de change :

« Cher Monsieur, — vendez au mieux mes cent mobiliers à la Bourse de demain. — Mes respects à madame. — Votre bien dévoué serviteur. »

La lettre faite, signée, cachetée, revêtue d'un timbre d'affranchissement de vingt centimes, il la donna à Marie, sa cuisinière.

— Vous allez voir votre tante à Orléans ? lui dit-il.

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! prenez cette lettre.

— Oui, monsieur.

— Vous la jettiez à la boîte de la mairie.

— Oui, monsieur.

— Vous n'y manquez pas ?

— Soyez tranquille, monsieur, ça me connaît.

La bonne partit, mais il survint que sa tante était tambour-major dans le régiment de ligne qui tient garnison dans le chef-lieu du Loiret. La tante avait de si jolies moustaches en croc, elle versa de si abondantes rasades au cordon-bleu, que celle-ci entra au bercail ébouriffée, chancelante, ayant complètement oublié la mission qu'elle avait acceptée. Le lendemain, elle trouva la lettre dans son tablier. Elle voulut la donner au facteur rural; elle manqua l'heure de son passage.

Désolée, elle alla se jeter, au bout du second jour, aux pieds de son maître :

— La lettre... dit-elle.

— Eh bien !

— La lettre pour Paris...

— Achevez...

— Je l'ai oubliée.

— Elle n'est pas partie !

— Non, sanglota la bonne, car la voilà !

— Marie, s'écria son bourgeois en saisissant l'épître et en la mettant en morceaux, vous êtes cause que je gagne 60,000 fr. je mettrai mille francs pour vous à la caisse d'épargne.

— Fille, dit le lendemain, en se dandinant, le tambour-major a son objet, je te l'avais intrévissement dit, il y a un Dieu pour les bons zigs.

— Les enlèvements ne sont pas rares en Grande-Bretagne; cette façon romanesque de prélever au mariage ne plaît pas aux vaporeuses mœurs. Cependant les exemples en deviennent tous les jours moins fréquents. Mais ce qui est tout à fait extraordinaire, se sont les enlèvements à main armée. Une tentative de ce genre a eu lieu, ces jours derniers, non pas en Angleterre, il est vrai, mais en Irlande. Le fait est rapporté par le *Free-man* de Dublin. Une très-respectable jeune fille, miss Davy, a été enlevée de force de la maison de son père, digne gentleman des environs de Sligo.

Un sieur O'Connor, prétendant éconduit, accompagné de trois hommes armés, s'est introduit dans la maison habitée par la jeune fille, l'a enlevée et mise dans une voiture, tandis que les deux hommes empêchaient la sœur de la victime et une servante de donner l'alarme. Malheureusement les cris de miss Davy effrayèrent les chevaux, qui prirent le mors aux dents et versèrent la voiture. On accourut, on releva la jeune fille, on la ramena chez son père, et on reconnut qu'elle en serait quitte pour la peur. Le ravisseur a été arrêté.

— Il y a aujourd'hui quinze jours, dit le *Courrier de Lyon*, une cérémonie touchante s'accomplissait à Saint-Bonaventure; le curé de la paroisse consacrait une double union. Une jeune fille de 19 ans devenait l'épouse d'un pharmacien de Crest, et, placés auprès d'elle, ses aïeux maternels faisaient une seconde fois bénir leur mariage, heureusement parvenu au terme de cinquante années.

Le nouveau couple était parti ensuite pour Paris; mais les plaisirs du voyage de noces ont été douloureusement interrompus par le terrible accident de Versailles.

La jeune femme placée dans l'angle d'un compartiment, en face d'un ami de son mari, a eu les jambes prises au milieu des éclats des wagons brisés, et pour les délivrer il fallut scier tout autour les bois qui s'étaient enchevêtrés. Cette longue et pénible opération, la patiente l'a supportée avec courage. Mais une fois dégagée, elle a éprouvé des crises violentes causées par l'émotion du danger couru ou par la douleur, car une sorte de paralysie s'était déclarée: les jambes ecchymosées restaient sans mouvement.

On l'a déposée dans une hôtel de Versailles, et les craintes qu'on avait pour sa vie ne se sont dissipées que lentement et à force de soins habiles. Aujourd'hui, elle est hors de tout danger mortel; mais on n'a pu songer encore à la ramener à Lyon.

Son mari, placé à l'autre bout du compartiment, a été assez gravement blessé dans la région temporale; il a de plus une entorse à un pied. Leur ami a été également blessé et contusionné par les morceaux de bois et de fer qui les étreignaient de tous côtés.

— Voici, d'après le *Journal des Pyrénées-Orientales*, un acte de stupide folie que l'on aura peine à croire, et qui cependant est réel :

Deux tambours du 25^e régiment de ligne, en garnison à Perpignan, avaient été mis, par mesure dis-

ciplinaire, à la salle de police. Ce séjour n'est pas gai; pour se distraire et en rompre la monotonie, l'un d'eux dit à son camarade d'infortune : « Veux-tu que nous jouions notre vie ? — Tiens, répondit l'autre, j'allais te faire la même proposition; j'accepte. »

La partie fut aussitôt engagée. Celui qui perdit, fort bon joueur et tenant comme sacrée une dette de jeu, se mit aussitôt à l'œuvre, attacha deux mouchoirs et se pendit au gond de la porte, tandis que l'autre joueur restait impassible devant les préparatifs de ce triste spectacle.

Lorsqu'on fit la visite de la salle de police, l'étonnement fut grand de trouver cet individu ne donnant plus signe de vie, et son partenaire tranquillement couché sur le lit de camp; on lui reprocha vivement de n'avoir point empêché son camarade d'accomplir son sinistre projet; il répondit : « Tiens, il a perdu sa vie, il s'est pendu ! Si le sort m'avait été contraire, j'en aurais fait autant... »

— Un bambin de six ans. — Il y a quelques mois, notre petit homme souffrait beaucoup d'une dent qu'on dut faire arracher. Ce fut une affaire ! il avait grand peur du dentiste; il fallut lui acheter sa mauvaise petite dent à prix d'or. — Le dentiste lui en fit cinq sous, — sur l'ordre secret de la mère. Encore le patient, — d'abord fasciné par l'énormité de la somme, — regretta-t-il amèrement le marché pendant l'opération; il eût volontiers rendu son beau franc tout neuf et gardé sa dent.

Nous sommes à la veille de la Saint-Michel; c'est-à-dire, paraît-il, le tour de la mère à pleurer. Un propriétaire récalcitrant réclame le paiement du loyer et l'argent manque dans le petit ménage. Où en trouver ?

Hier, samedi, — l'enfant saute sur les genoux de sa mère — l'embrasse, et lui dit avec des caresses câlines :

— Dis donc petite mère, — si tu as besoin d'argent, — j'irai me faire arracher encore une dent, — veux-tu ?

— D'après une statistique de la population de Rome, qui vient d'être publiée par le vicariat général, la population de Rome était, en 1858, de 180,389 âmes; en 1859, de 182,595 âmes; en 1860, de 185,949; en 1861, de 194,587; en 1862, elle est de 197,078 âmes. Ainsi l'accroissement a été continu.

En 1862 on compte à Rome 29 cardinaux, 35 évêques, 1,529 prêtres, 339 séminaristes, 2,509 membres de communautés religieuses d'hommes, 2,031 nonnes, 606 membres des collèges, 1,427 jeunes filles élevées dans les couvents, 928 garçons et 1,200 jeunes filles dans les établissements de bienfaisance, 4,893 soldats pontificaux, 351 non catholiques, et 4,486 juifs.

Le corps français d'occupation, qui compte 25,000 hommes, n'est pas compris dans le chiffre de la population.

— On vient d'arrêter une bande d'individus, tous Auvergnats, qui s'étaient associés pour exécuter, au profit des mauvais locataires et au détriment des propriétaires, ce qu'on appelle les déménagements à rebours. Ils prenaient adroitement des informations et connaissaient les personnes qui, faute de paiement de leurs termes, étaient obligées de quitter leur logement. Ils s'entendaient avec elles et moyennant une rétribution convenue, s'engageaient à faire sortir les meubles à la barbe du portier.

A l'heure dite, trois ou quatre d'entre eux s'introduisaient successivement et furtivement chez le locataire. D'une force peu commune ils prenaient sur leurs crochets, l'un le lit, l'autre le secrétaire, le troisième la commode, le quatrième l'armoire. Ainsi chargés, ils descendaient l'escalier à reculons avec de grandes précautions et dans un silence profond.

Arrivés à peu de distance de la loge du concierge, là où le danger d'être vu devenait imminent, le plus éloigné criait à ses camarades :

— Ah ! chère-bien ! nous nous enfonce, che n'ai pas ici que notre homme emménage; nous nous sommes trompés.

— Je dis que chest ici, répondait un autre; che reconnais bien l'escalier, fouchtra !

— Eh ! non, bougr !

— Eh ! si fouchtra !

Le bruit de la contestation attirait la tête du portier à son carreau.

— Qu'y a-t-il donc ? demandait-il.

— Pardon, excuse, monsieur le concierge, chest y bien ici le n° 47 ?

— Non, c'est le n° 45.

— Bigre ! nous avons fait erreur, faut recommencer ça. Nous nous en allons, excusez.

Le concierge refermait son carreau et les déménageurs s'en allaient paisiblement. Objets d'une surveillance attentive, ces individus, qui exerçaient principalement dans les communes annexées, ont été pris en flagrant délit et mis à la disposition de la justice.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE.

DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de maisons sur 25,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Lafayette, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr. nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très-fructueuses et très-sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie Immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète; elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription :

25 fr.	payables en souscrivant.
25	— à la répartition.
25	— le 15 janvier 1865.
25	— le 15 avril 1865.

La souscription est ouverte chez MM. Ardoin, Ricciardi et Cie, banquiers, 41, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

— Les Camorristes. — Depuis que la guerre qui désola l'Italie méridionale appelle tous les regards sur Naples, on a beaucoup entendu parler de la Camorra et des Camorristes. Voici quelques détails sur cette étrange et nombreuse fraction de la population napolitaine :

La Camorra est une société composée d'un

nombre considérable de membres, et dont le but est de vivre aux dépens de l'Etat, comme contrebandiers, et aussi du bas peuple : domestiques, cabaretiers, cochers, pêcheurs, marchands ambulants.

Ils sont partout, le matin au marché, où chacun s'empresse de leur payer la dîme; le soir, dans les cabarets, chaque joueur de carte qui gagne est tenu de leur donner une part de ses bénéfices. Le jour ils vont et viennent dans les promenades, rattachant l'un et l'autre, sans que personnes à leur refuser, tant est grande la frayeur qu'il inspirent. Tout refus est, il est vrai, puni sur l'heure d'un coup de couteau, et d'autant plus impunément que ces braves gens sont loin de professer pour le meurtre l'horreur qu'en ont les peuples civilisés. L'abnégation que montrent les camorristes pour la cause commune et aussi leur grand nombre ont jusqu'ici favorisé une impunité que la police napolitaine ne troublait guère. Il en était résulté dans ces derniers temps, que la Camorra était devenue un véritable Etat dans l'Etat.

Etendue sur toutes les provinces napolitaines, la Camorra avait une vente dans chaque ville importante. Naples, le centre de l'association, comptait pour sa part douze loges dans la capitale, soit autant que d'arrondissements. Chacune était dirigée par un chef, investi de pleins pouvoirs; de plus, un sous-chef est un agent comptable dirigeant chaque groupe. Ce dernier était chargé de distribuer chaque dimanche aux associés le butin fait dans la semaine, ce qui avait lieu avec une probité absolue.

PROFILS DE JOURNALISTES.

Je sais que je vais dévoiler un secret du métier, et que plusieurs de mes confrères me voueront une haine féroce. Mais qu'importe ! je ne veux point laisser plus longtemps mettre dedans le bon public. Avez-vous remarqué quelquefois combien ce que les journaux du soir de la bonne ville de Paris appellent les dernières nouvelles, sont peu nouvelles ? Avez-vous remarqué ensuite que les dernières nouvelles de la *Patrie*, signées Gullaud; du *Pays*, signées M. Escudier; de la *France* signées Bonnin; de la *Presse*, signées Charolais, et de l'*Opinion Nationale* signées Pauchet, se ressemblent comme cinq gouttes d'anisette ? Et pourtant, lorsqu'on lit dans la *France* :

« Dernières nouvelles. Le cardinal Antonelli s'est purgé avant hier et n'a pu répondre, par conséquent, aux demandes de réformes qui lui étaient faites par notre ambassadeur. — Bonnin; » on voit le même jour dans la *Patrie* :

« Dernières nouvelles. Notre ambassadeur a fait au cardinal Antonelli la demande de réformes. S. Ex. le cardinal ministre qui s'est purgé avant-hier, n'a pas encore répondu à cette mise en demeure — B. Gullaud. »

De son côté, la *Presse* insère à la troisième page :

« Dernières nouvelles. A de nouvelles demandes de réformes adressées par notre ambassadeur, le cardinal Antonelli a répondu en se purgeant. — Charolais. » Puis l'*Opinion Nationale* imprime en toutes lettres : « Dernières nouvelles : Tandis que notre ambassadeur à Rome demande des réformes, que fait le cardinal Antonelli ? Il se purge ! Voilà où mène une indulgence coupable pour les prêtres ! — Pauchet. »

Quant au *Pays*, sa prudence bien connue, l'élégance spirituelle et sceptique de son rédacteur en chef, le beau Grandguillot, dit la Clé des cœurs, lui suggèrent l'idée heureuse de mettre sa marque de fabrique sur la nouvelle en la rédigeant de la manière suivante :

Dernières nouvelles. — On affirme que notre ambassadeur à Rome aurait été chargé de communiquer au cardinal Antonelli des projets de réformes. Nous reproduisons ce bruit sous toute réserve. A ces nouvelles marques de la sollicitude éclairée du gouvernement de S. M. l'empereur, le cardinal ministre aurait, assure-t-on, pour éviter de répondre à cette mise en demeure, pris un violent purgatif. — M. Escudier.

Les trois cents correspondants des feuilles étrangères brodent aussitôt sur la nouvelle, et M. Paul Foucher, le plus myope de tous les correspondants de l'*Indépendance belge*, écrit à cette estimable gazette : « Savez-vous à quoi tient le sort de la catholicité ? A un purgatif administré au premier ministre du Pape. C'est toute une histoire dont on s'entretenait hier au ministère des affaires étrangères. M. de Lavalette, notre estimable ambassadeur près S. S. Pie IX, en vertu d'instructions formelles de M. Thouvenel, instructions que je vous ai déjà signalées dans mes lettres précédentes, a notifié à M. le cardinal Antonelli qu'il eût enfin à songer aux réformes politiques et sociales depuis longtemps réclamées pour les Romains. M. le cardinal Antonelli... mais vous allez rire ! Eh bien ! non ! ne riez pas ! car cela est grave, très-grave. Mgr. Antonelli s'est purgé avec une bouteille de limonade, etc. etc. »

La nouvelle arrive ainsi à Rome. Comme elle n'est point vraie, M. Antonelli n'a jamais songé à se purger, huit jours après on le dément. Et les honorables MM. Gullaud, M. Escudier, Bonnin, Charolais et Pauchet trouvent le moyen de s'en faire encore une petite réclame de perspicacité.

« Ainsi que nous l'avions fait pressentir à nos lecteurs, disent-ils, la nouvelle du purgatif de M. le cardinal Antonelli est complètement controuvée. Jamais la Sérénissime Eminence ne s'est mieux portée. » Le canard du purgatif va rejoindre dans le paradis le fameux Tartare de la prise de Sébastopol.

Les rédacteurs des dernières nouvelles se réunissent dans un petit café situé rue du Faubourg Saint-Honoré, tout près de l'hôtel du ministre de l'Intérieur. C'est là qu'ils élucubrent leurs petits chefs-d'œuvre. — Si nous parlions des prochaines élections ? dit le rédacteur de la *Presse*. — Peut-être vaudrait-il mieux annoncer qu'on vient encore d'arrêter un frère ignorantin, répond le rédacteur de l'*Opinion Nationale*, cela charmerait Sauvastre. — M. de la Guéronnière ne serait pas fâché, insinue le rédacteur de la *France*, qu'on touchât quelques mots de la prolongation certaine du séjour des troupes françaises à Rome. — Si l'on disait que Verdi a plus de talent que Félix David ? réplique le rédacteur du *Pays*. — Messieurs, fait le rédacteur de la *Patrie*, nous oublions trop le général Forey.

Voilà cinq avis. Reste à savoir quel est le meilleur. Car, notons-le, la dernière nouvelle n'est bonne qu'à la condition d'être unique.

Il y a huit jours, dans le petit café sus-cité, les cinq journalistes conféraient à voix basse. — Il doit être mort ? disait l'un. — S'il n'est pas encore mort, répondait un autre, il faut le tuer. — Le

tuer, c'est un peu vert, affirmait un troisième. Cependant disait le quatrième, si nous le tuons ce soir, c'est quatre mille de plus qu'on tirera. — Coupons lui seulement la jambe, reprit le dernier. — Le gargon les écoutait; il alla chercher la garde, qui conduisit les nouvelles chez le commissaire. Là on apprit tout simplement qu'il s'agissait d'annoncer la mort de Garibaldi.

Axiomes à l'usage des fabricants de dernières nouvelles : Les nouvelles fausses sont les seules qui aient la chance de devenir vraies. Plus une nouvelle est fausse, plus elle offre d'intérêt. Une nouvelle fausse qui devient vraie vaut mieux qu'une nouvelle vraie qui devient fausse. Le conditionnel est le bouclier de l'in vraisemblance. VAZA.

VARIÉTÉS.

QUELQUES MOTS SUR LE FOREZ.

(Suite et fin.)

MESSEURS,

A compter de cette station de Moind (*Modonum*), considérable agglomération et ornée d'un palais et d'un théâtre antique, la route, s'élevant en montagne dans la direction de St-Jean-Soleymieux, aborde Marols et St-Bonnet-le-Château (*Castellum Vari*), pour arriver à *Usson* (*Ucidmago*), autre station principale avec temple et colonne milliaire à *Maximin*; delà, descendre sur la rivière d'Anse et la traverser au Pont-empérai (*Pons imperatoris*); c'était sa sortie du Forez, ou du territoire Séguisave. Cette voie romaine, dont on peut encore suivre les traces dans notre montagne, porta plus tard le nom de *Via botana*, de deux localités de ce nom, l'une près d'Usson et l'autre dans la plaine à Mornand. Son parcours de St-Bonnet-le-Château à Montbrison, est aujourd'hui remplacé par notre grande communication vicinale n° 5; la comparaison est tout à l'avantage de cette dernière, qui oppose les délicatesses et perfectionnements de l'art actuel, aux énormes assemblages de pavés des anciens, qui ne sont de nos jours que des monuments de force et de solidité, mais rudes, incomplets et se prêtant peu à nos usages contemporains.

Je ne puis quitter le chapitre de nos routes romaines, sans soulever la question tant controversée du *Mediolanum Segusiavorum*. Elle est restée problématique pour nos archéologues et même le sujet de savantes aberrations. La géographie ancienne place invariablement cette station entre notre *Forum* et *Rhodonna*. Je vous ai signalé précédemment deux bornes milliaires de *Trajan*, à l'ouest de *Feurs*, au-delà de la Loire. Nous voilà sur la trace et la direction de cette voie que nous ne devons chercher que sur la rive gauche, puisqu'il n'existait sur la droite, entre *Feurs* et *Roanne*, aucune grande communication régulière, un sentier seulement.

Considérant les bornes dont nous parlons comme les premiers points de parcours de la route et nous dirigeant de là sur Roanne par une légère courbure, nous arrivons dans le canton de St-Germain-Laval, au village d'Amions, qui partage à peu près la distance des deux villes sur la ligne cherchée. Cette localité vient d'être mise en grand relief, relativement à ce qui nous occupe, par notre bon et savant compatriote, M. Auguste Chacronnier, que sa belle publication de l'*Itinéraire des titres du comté de Forez* (1860) et autres travaux archéologiques ont si justement porté à la conservation de nos archives départementales. Si l'on tient compte de tout ce que notre nouvel émule de *Papire-Masson* a découvert dans ce lieu d'Amions, de vestiges de route antique et de débris romains indiquant une population agglomérée, digne d'une station importante; si l'on rapproche le nom actuel d'Amions de *Mediolanum*, pour en faire un dérivé; si l'on admet enfin tous les autres adjectifs favorables et patents, sur la question agitée, le grand problème sera enfin résolu rationnellement et dans toutes ses conditions, comme il l'est déjà dans notre opinion. Resterait à l'auteur de ses précieuses investigations, à qui le zèle de ses nouvelles fonctions laisse peu de loisirs, à vous en entretenir lui-même et à déterminer vos convictions en faveur de ses conclusions neuves. Jamais occasion plus digne et solennelle de compléter par votre présence et consécration, le réseau de nos voies antiques. Revêtu de la haute autorité de la science, votre décision serait un décret d'aropage, un canon de concile....

J'ajoute que nos grandes voies militaires partant du *Forum Segusiave* se réduisaient à trois, la première à l'est, sur *Lugdunum*, par la droite ligne de *St-Martin-Lestral*, *Coursieux*, etc., pratiquée encore par les troupes d'approvisionnement et les transports légers; la seconde dont nous venons de parler sur *Rhodonna*, au nord; et enfin la dernière se dirigeant du côté du sud, vers *Segodunum* (*Rhodes*), par le pays des *Vélavins*. Quant à la date de ces monuments de communication, c'est celle du règne des empereurs qui les firent construire ou réparer; *Trajan* de l'an 98 à 117 de notre ère, *Maximin* de 255 à 275.

L'empire romain s'écroule sous des flots de barbares que ne peuvent arrêter les successeurs de *Constantin*, nous laissant aussi leurs médailles, comme preuve d'autorité. Notre province subit l'invasion générale qui devient l'époque d'une seconde transformation. Nous voici sujets des nouveaux royaumes fondés par les armées des envahisseurs du nord et d'outre-Rhin, les *Franks*. Après avoir été *bourguignons*, nous appartenons ensuite définitivement à la France, surtout sous *Charlemagne*, qui régularise et organise la féodalité. Notre pays se couvre de châteaux forts ou s'établissent en seigneurs d'un territoire plus ou moins vaste et indépendant, les fils des chefs de la conquête. L'état actuel de ces fiers manoirs, aujourd'hui décrépis, formerait un intéressant sujet d'investigation. Que ne présentent point à la pensée historique et poétique avec leurs vieux rempart, leurs donjons en ruines, les légendes d'*Argental*, *Rocheaillée*, *St-Priest*, *Rochefort*, *Couzan*, *Urfe*, *Chalmazel*, *Lavieu*, *Donzy*, *Ecotay*, *Montbrison*, *Sury*, *Montraud*, *Rochebaron*, *Apinac* et *Luriecq*; dans le Roannais : *St-Haon*, *St-André*, *Grozet*, *Boisy*, et autres ?

Concurremment naissent les prieurés et abbayes fondés et multipliés par les sentiments pieux, quelquefois expiatoires, de nos hauts barons d'alors. Parmi ces établissements, nous distinguons *Valbenoite* près St-Etienne, datant de 4150; *St-Croix*, chartreuse dans la vallée de Pila (1215); *Chazaux* près Firminy (1551); *St-Romain-le-Puy* (1070); *Joursey* (1150); *Savignac* près Montbrison (950) et sa *Commanderie* (1154); *Bonlieu* sur Aignou (1214); *Leignou* (10...); *Pommiers* (1055); *Beaulieu* en Roannais (1415); *Ambrière* (870); et la *Bénissandieu* fondée de la libéralité de nos comtes, en 1158, par St-Bernard en personne. N'oublions pas dans le haut

Forez, St-Rambert, enrichi des reliques du patron en 1078, et Montecordun rappelant l'époque sarrazine du 8^m siècle avec ses massacres de moines.

Sur les châteaux et abbayes de notre province, nous lisons avec autant de plaisir littéraire que d'intérêt historique, les *chroniques* en cours de publication, de notre distingué et érudit compatriote, M. de La Tour-Varan, recommandable aussi par ses parfaites connaissances géologiques des habitants du pays. La ville de St-Etienne a la bonne fortune de le posséder comme conservateur de sa bibliothèque publique. Il est l'hôte principal de ce charmant palais des beaux-arts où notre population et industrielle citée va s'initier et se livrer aux jouissances intellectuelles. La culture de l'esprit est le délassement de l'homme de travail et l'instruction nourrit ses aptitudes.

C'est là aussi, Messieurs, que les nobles amis des arts, réunis dans cette ville en société, ont élu leur utile et attachant domicile. Pleins de zèle dans leur mission, ils ont eu l'heureuse idée d'honorer votre présence, en provoquant une exposition des joyaux littéraires, artistiques et archéologiques qui ornent nos foyers domestiques. Chacun s'efforcera de répondre à cet appel, heureux de solenniser de son mieux, la circonstance actuelle en offrant à vos yeux ce qu'il croira en être digne.

C'est dans ce sens aussi, Messieurs, que je me suis plu à faire mon inventaire et que je vous en soumette le modeste tribut. Il se compose en *Bibliographie*, de trois volumes de publications dont mon pays ou son voisinage sont le sujet, savoir :

— Le *Mémorial de Dombes* (1854) qui intéresse autour de nous beaucoup de familles ayant fourni des membres à son parlement, siégeant à Trévoux.

— Les *Fiers du Forez* d'après le manuscrit de Sonner-Dulac (1858) appartenant à la bibliothèque de l'Académie de Lyon.

C'est l'histoire des parcelles féodales de notre territoire, avec le nom et la suite de ses possesseurs, carte et tables.

— *Recherches sur l'Assemblée bailliagère du Forez*, en 1789.

Ce travail de 1860, contient le tableau particulier pour la province, de cette célèbre et terrible époque de transformation. J'y dépeins les crises sanglantes qui la suivirent, si glorieuses pour notre Forez par ses preuves de dévouement monarchique et religieux.

J'ai appelé au secours de ces textes, les plus beaux spécimens de la typographie Lyonnaise, sortis des presses de M. Louis Perrin; la reliure elle-même (peau de sanglier) est l'œuvre d'un Forésien, expert dans la partie et connu des amateurs.

— Un *excalibur* du XV^m siècle imprimé sur velin.

Les pages sont encadrées de naïves gravures à sujets pieux; la *danse Macabre* y est aussi représentée dans toute sa suite.

Numismatique

La collection de quelques médailles romaines trouvées de mon temps, sur le sol forésien, dans deux principales localités, *Feurs* et *Saint-Genest-Lerpt*, près de Saint-Etienne. Celles de cette dernière m'ont été remises, en don d'ami, du pasteur de la paroisse qui les avait recueillies dans le plat de l'église comme débris d'offrandes de mauvais aloi des inventeurs-cultivateurs. Elles ont l'intérêt de témoigner du séjour ou de l'autorité des Romains dans la contrée, monuments assez rares, sans les lieux de *Stata*, *Elrais*, marquant les voies antiques, et l'admirable aqueduc amenant à Lyon l'eau du *Gier* prise à Saint-Chamond. Mon échantillon de numismatique, bronze ou argent, se compose d'une soixantaine de pièces, non compris un certain nombre de frustes et illisibles.

Dans le même genre, passant à des temps historiques plus rapprochés. — Je vous présente une monnaie d'or trouvée en 1855, dans les débris de l'ancien château de Montbrison, et faisant partie d'un groupe d'autres aussi précieuses.

Ces pièces, espagnoles pour la plupart, rappellent l'époque de *Charles-Quint*. Aurait-elles été le prix de la séduction d'un des suivants de notre illustre et malheureux dernier comte, le *Comte de Bourbon*? Celle qui se possède du module de 40 fr., porte les armes compliquées d'Espagne qu'embrasse une aigle immense; au revers sont les effigies de *Ferdinand* et d'*Isabelle* accolées; (1479).

Iconographie

— Le portrait peint à l'huile par *Philippe de Champagne*, de Mgr. *Camille de Neuville-Villeroy*, l'un de nos grands archevêques de Lyon, contemporain de Louis XIV.

— La *Prinse* de Montbrison, par le *Baron des Adrets*.

On y voit le farouche général, assisté de son lieutenant *Poncenal*, presser ses huguenots à l'assaut, et les encourager à bien faire.

— Un dessin à la *Cépa*, épisode du drame ci-dessus, représentant l'incendie de l'église et tour de *Marols*, par un détachement de l'armée, du cruel vainqueur, (80 cavaliers), envoyés pour punir et rançonner Saint-Bonnet-le-Château, particulièrement hostile à la réforme.

La *tour de Marols*, reste de l'ancien château, est, dans notre montagne, un remarquable monument de l'époque de Saint-Louis.

— Les *ruines du château d'Urfé*, — dessin de 1860. (C'était la primitive demeure de l'illustre famille de ce nom, bâtie dans le douzième siècle.)

Enfin, je détache du compte-rendu à mes souscripteurs pour le monument expiatoire de Feurs,

provoqué sous mon *édilité*, pendant la Restauration : — Le dessin lithographié de la chapelle qui le représente et où est célébré le service anniversaire des victimes de 1793.

(On voit dans l'accomplissement de notre œuvre que nous nous étions inspirés de l'antique, n'étant point encore arrivés au goût récent qui a fait un si général accueil au *gothique* dans l'art chrétien).

Autres objets envoyés à l'exposition : — Le *Bénitier* de Valenches, — bronze de la figure (1839).

(Il est en style de chaire à prêcher et de la renaissance).

— Le *Couteau de chasse* de Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, bailli de Forez;

(Trouvé dans son tombeau aux Cordeliers du château de La Bâtie, en 1777, par le curé du lieu, assisté d'un visiteur de ma famille. La simplicité et le rustique de la garniture recouvre une lame excellente).

— Un *médailillon bronze*, portrait de la reine Marguerite de Valois (1580), retenue au château d'Usson, en Auvergne.

— *Nicotine*, ou l'une des premières tabatières en usage; avec raps et bousin pour la prise, époque d'Henri IV (1890).

Je m'arrête, Messieurs, craignant d'abuser du temps que vous m'avez accordé pour m'écouter. Je sais combien vos moments sont précieux et je cède à mes associés dans la haute appréciation de votre présence parmi nous, le soin de vous occuper avec plus de charme et d'éloquence sans doute, mais non avec plus de sincère amour de la patrie forézienne.

D'ASSIER DE VALENCES;

Membre du Congrès,

Vice Président de la section d'histoire et d'archéologie.

SOCIÉTÉ CIVILE

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET PERMANENTE.

L'objet de la Société est la construction d'un Palais destiné à recevoir en permanence les produits de l'industrie française et étrangère, et la mise en location des superficies de ce Palais.

L'exposition universelle et permanente se présente à l'état d'affaire faite, de laquelle toute incertitude est exclue; ceux qui voudront s'y associer n'ont plus à mesurer leur participation qu'à l'importance d'avantages connus et assurés.

Terrains et Constructions.

La valeur totale des immeubles est évaluée au minimum à 15 millions, dont 7,000,000 terrains et 8,000,000 constructions.

Le Palais, construit sur 116,000 mètres à Paris, quartier d'Anteul, sera ouvert en août 1865, 75,000 mètres superficiels étaient à louer.

Locations. — Revenus.

75,000 mètres superficiels étaient à louer.
50,000 m. sont loués à 30 fr. par an. . . 1,500,000
25,000 m. se louent à 50 fr. par an. . . 1,250,000
Total 2,750,000

Les baux sont faits pour six années, deux annuités payables d'avance.

Il n'est tenu compte ici d'anciens revenus casuels tels que : droits d'entrée aux jours réservés, droits d'entrepot, de magasinage, de catalogue, etc., ni même du produit de la location des tableaux affichés.

Propriété. — Emission.

La propriété est représentée par 15,000 Obligations hypothécaires de 500 fr., et par 1000 Parts bénéficiaires de 7,500 fr.

Les Fondateurs-Propriétaires, sollicités par un grand nombre d'exposants qui désiraient participer à la réalisation financière de l'entreprise, ont consenti à émettre par souscription :

5,000 OBLIGATIONS ET 400 PARTS BÉNÉFICIAIRES.

Obligations.

Prix, 500 fr.; INTÉRÊT, 25 fr.; REMBOURSEMENT à 625 fr. en 21 ans, par tirages annuels.

Ces Obligations sont des obligations foncières de premier ordre. Elles ont en immeubles un gage hypothécaire valent le double du capital emprunté. Calcul fait des 25 fr. d'intérêt et des 125 fr. de prime, elles représentent un placement à 6,35 p. 100 l'an.

L'amortissement, d'une rapidité inusitée, commencera dès 1863.

Intérêts payables par semestre, — intégralement, sans déduction d'impôt, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre.

Jouissance du 1^{er} octobre 1862.

Les obligations hypothécaires sont créées, et l'inscription a été prise en vertu d'un acte passé devant M^{re} Verner, notaire à Colmar, le 16 septembre 1862. Une expédition de cet acte et les statuts de la Société sont déposés pour minute à M^{re} Lavoignat, notaire à Paris, rue Caumartin, 29.

Parts bénéficiaires.

Les bénéfices restant nets jusqu'à complet amortissement du capital dépensé, ainsi que la propriété de tous les biens meubles et immeubles de l'Association au fur et à mesure de cet amortissement, appar-

tiennent aux mille parts bénéficiaires.

Les Associés ne sont point tenus au delà de leurs mises, même vis-à-vis des tiers.

Les Parts sont nominatives ou au porteur, et divisibles par dixièmes. Leur revenu certain est établi dès à présent de la façon suivante.

LOYERS ASSURÉS PAR AN, 2,750,000 fr.

(A DÉDUIRE : Frais généraux, 275,000 fr. — Service des obligations, 675,000 fr. — Remboursement en six ans du capital de 5 millions versé par les fondateurs, 900,000 fr. — 10 0/0 du bénéfice net à la direction générale et au comité administratif, 90,000 fr.)

BÉNÉFICES NETS pour les six premières années, 810,000 fr.;

810 fr. par part, 81 fr. par dixième de part, ou 10.80 0/0 l'an.

Au delà des six premières années, les cinq millions étant amortis, les parts bénéficiaires touchent annuellement 1,620,000 fr. au lieu de 810,000 fr.;

Soit 1,620 fr. par part, 162 fr. par dixième de part, ou 21.60 0/0 l'an.

Après le remboursement intégral des obligations les mille parts seront devenues propriétaires uniques de tous les immeubles de l'association, et s'en tenant à la valeur actuelle de ces immeubles, estimée au minimum à 15 millions, la valeur de chaque part sera au moins de 15,000 francs.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Tout souscripteur de 25 obligations aura droit à souscrire par préférence une part bénéficiaire.

Tout souscripteur de 5 obligations aura droit également, par préférence, à souscrire deux dixièmes de part bénéficiaire.

VERSEMENTS

125 fr. en souscrivant.

125 du 1^{er} au 5 novembre 1862.

125 du 1^{er} au 5 décembre 1862.

125 du 1^{er} au 5 janvier 1863.

Parts bénéficiaires.

Paris entières de parts.

10^e

En souscrivant.

du 15 au 20 novembre 1862, 2,500 250

du 15 au 20 décembre 1862, 2,500 250

du 15 au 20 janvier 1863, 2,500 250

En cas de versements anticipés, les intérêts seront bonifiés aux souscripteurs à raison de 5 0/0. La souscription est ouverte à Paris, chez MM. Ferdinand MARTIN et Cie, Comptoir de la SEMAINE FINANCIÈRE, 85, rue de Richelieu, au crédit desquels on peut verser dans les succursales de la BANQUE DE FRANCE.

Et à l'Administration générale de l'EXPOSITION UNIVERSELLE ET PERMANENTE, boulevard des Capucines, 35, et à MM. RAVEROT et TRANCHARD, banquiers à St-Etienne.

VILLE DE PARIS.

Construction du QUARTIER NEUF DU LUXEMBOURG, en vertu des traités passés avec la Ville de Paris, et des Décrets Impériaux, en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

ÉMISSION par la Société du quartier neuf du Luxembourg de DIX MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES de 500 francs chacune, remboursables annuellement à six cents vingt cinq francs, par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION:

1^o Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième et de mois en mois, à partir du premier versement, qui a eu lieu en souscrivant.

2^o Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôt, les premier juin et premier décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.

4^o Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée, est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des Obligataires, prise sur les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (1^{er} bureau, vol. 958, n^o 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit dans le département de la Loire chez les banquiers et les notaires, et notamment :

À St-Etienne, chez MM. Balay frères et Cie, banquiers, rue des Jardins, 9; et M. Brossart, agent de change, rue du Treuil, 6;

À Rive-de-Gier, chez MM. Binachon père et fils, banquiers;

À Saint-Chamond, chez M. J.-P. Coste, banquier;

À Roanne, chez madame veuve Jeannez-Chaverondier et fils, banquiers;

À Charlieu, chez M. Vadon jeune, banquier;

À Montbrison, chez MM. Gonnard-Tissier et fils, banquiers.

AVIS.

Plusieurs personnes croient qu'en raison de la démolition qui a eu lieu derrière l'hôtel du Havre, rue St-Dominique, 5, à Lyon, ce dernier n'existe plus. Le nouveau propriétaire prévient ses clients que son établissement est toujours en activité et qu'ils y trouveront les mêmes soins que par le passé.

L'INSTITUTION JAUFFRET (Directeur M. GOURGON, Paris, rue Culture-S-St-Catherine, 29), compte cette année cinq élèves reçus à l'Ecole Polytechnique. Voici leurs noms et leurs numéros d'ordre : Fancelle, de Marseille, 9^e; Démassieux, de Fresno (Meuse), 10^e; Fribourg, de Paris, 47^e; Verchère, de Roanne (Loire), 72^e; Criot, de Neuf-châtel-en-Bray (Seine-Inférieure), 83^e. — En résumé, onze élèves présents, huit admissibles, cinq reçus, dont les deux premiers (les numéros 9 et 10) entrent à l'Ecole comme sergents.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS doux contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LE COQ BARGOIN.

Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Barry et Livingstone, de la *Revolucière*, délicate bouillie pour déjeuner, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 56,000 guérisons parfaites : N^o 52,084, M. le duc Pluskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N^o 50,416, M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes les misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules.

Certificat du célèbre Docteur Med. Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 Juillet, 1862.

Cette légère et agréable Farine est le plus excellent absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est d'une grande utilité surtout dans les maladies gastriques, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes des reins et de la vessie, les rétrécissements et les hémorrhoides. Aussi dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. J'ai la conviction que la *Revolucière* Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hétéroclites. Dr. Med. Rud. Wurzer, et Membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

N^o 43,816, le docteur médecin Wurzer, de Bonn, de consommation (phthisie), toux, asthme. — N^o 47,121, Mlle. E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N^o 48,514, Mlle. E. Yeoman, de 10 ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse. — N^o 49,842, Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N^o 36,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille, d'épilepsie.

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, à PARIS.

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil. (franco), 52 fr. Qualité double, 1/2 kil., 8 fr.; kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste.

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

— Plan de Roanne, M. Durand, libraire, rue du Collège, est chargé de prendre les noms des personnes qui voudraient souscrire au plan de Roanne, dressé par M. Montaigne, géomètre, d'après les documents récemment recueillis pour le cadastre.

Pour les articles non signés : FERLAY.

MERCURIALE

DES HALLES DE ROANNE ET MONBRISON.

Dirigée par M. le

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	
	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	4 10	4 50
id. 2 ^{me} qualité.	3 90	4 35
Seigle 1 ^{re} qualité.	2 70	2 80
id. 2 ^{me} qualité.	2 60	2 40
Orge	2 10	2 40
Avoine	1 40	1 55
Colza	0 00	6 00
Farine 1 ^{re} qualité.	48 00	50 00
Farine 2 ^e qualité.	45 00	47 00
Farine 3 ^e qualité.	25 00	00 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE

UN MAGNIQUE PIANO

A TROIS CORDES OBLIQUES.

7 octaves, d'une qualité de sons supérieure, bois de palissandre.

Cet instrument sort des ateliers de M. Montal, de Paris, facteur de pianos de l'Empereur, qui vient d'obtenir deux médailles à l'exposition de Londres.

On peut le voir tous les jours chez M. DESMARIS, Hôtel du Chemin de Fer, Baraques-Mulsant.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE.

CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN, N^o 54.

AVIS.

Aux termes d'un acte sous seings privés, passé le quatre février mil huit cent soixante-deux, entre le maire de Saint-André-d'Apechon et le sieur Cartalas Pierre, domicilié en ladite commune, ce dernier a vendu pour l'établissement du chemin d'intérêt commun, n^o 51, cinq parcelles de terres et vignes, sises à Saint-André-d'Apechon, d'une contenance totale de vingt-trois ares trente-trois centiares.

Cette vente a été faite aux prix de cinq vingt-cinq francs, et moyennant l'abandon d'un ancien chemin et la réserve au profit du vendeur, des arbres compris dans l'assiette du chemin à créer.

La présente insertion est faite en conformité des articles six, quinze et dix-neuf de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Roanne, le dix-huit octobre mil huit cent soixante-deux.

Pour le Sous-préfet en congé :
Le délégué, VIAL.

Etude de M^{re} Victor PROST, avoué à Roanne, successeur de M^{re} LENOIR et MAGNIEN.

VENTE

Par licitation

EN UN SEUL LOT.

D'UNE MAISON

Et dépendances.

Situées au bourg de la commune de Villerest, Pardevant M. Bohon, juge au Tribunal civil de Roanne.

Adjudication au mardi onze novembre mil huit cent soixante-deux, en l'audience des criées de ce Tribunal, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Cette vente est poursuivie à la requête des mariés Jean Maugy et Louise Garet, le mari, cordonnier, assistant et autorisant son époux, propriétaires, demeurant ensemble à Saint-Symphorien-de-Lay; ladite dame, qualifiée d'héritière bénéficiaire du sieur Louis Garet, son frère, décédé, aux termes d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le dix-huit février dernier, enregistré, lesquels ont fait et continuent de faire élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^{re} Victor PROST, huit cent soixante-deux, enregistré, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure, place du

Marché;

Contre : 1^o Dame Thérèse Jovenet, veuve du sieur Claude Garet, ouvrière, demeurant à Lyon, quartier des Brotteaux, cours Morand, 47, en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Marie, Adèle et Joséphine Garet, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec défunt Claude Garet;

2^o Dame Fleurie Chetard, veuve du sieur Louis Garet, demeurant ci-devant à Villerest, ayant demeuré à Roanne et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, toutes deux défaillantes faute de présentation et de constitution d'avoué.

En présence de M. Benoit Pin, négociant, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n^o

nal, qui se tient au palais ordinaire de justice, sis place Saint-Etienne, audit Roanne, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Les enchères seront reçues pour le seul et unique lot dont se compose l'immeuble à vendre, sur la mise à prix de cinquante francs, ainsi fixée par le jugement du dix-sept juin dernier qui a ordonné la vente, ci. 50 fr.

outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges de la vente, déposé au greffe du Tribunal civil de Roanne, où on peut en prendre communication.

Pour extrait sincère, dressé par l'avoué poursuivant :

Signé, V. PROST.

Enregistré à Roanne, le seize octobre mil huit cent soixante-deux, fol. 105, c. 1. Reçu un franc et vingt centimes pour décime.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e CORNU, avoué à Roanne.

VENTE Par licitation, D'UNE MAISON

Située à Roanne, rue de la Berche, n° 22. Adjudication au mardi onze novembre mil huit cent soixante-deux, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, en date du vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-deux, dûment en forme, contradictoirement rendu entre :

1^o MM. Louis Bernet aîné ; 2^o Louis Bernet jeune, tous deux ouvriers charpentiers en bâtiments, demeurant à Roanne, demandeurs, ayant pour avoué M^e CORNU, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, d'une part ;

Et 4^o demoiselles Louise Moissonnier aînée ; 2^o Louise, dite Catherine Moissonnier cadette, toutes deux brodeuses, demeurant à Lyon, passage Saint-Pothin, numéro 6, aux Brotteaux ; 3^o M. Hilaire Degueure, tailleur de pierres, demeurant à Roanne, qualité de tuteur de Philibert Moissonnier, enfant mineur né du mariage de Claude-André Moissonnier avec Catherine Bernet cadette, tous défendeurs, ayant pour avoué M^e Vial, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure, d'autre part ;

4^o M. Louis Moissonnier, tailleur de pierres, demeurant à Roanne ; 5^o M. Presles, colleur de cotons, demeurant à Thizy, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Léon Moissonnier, issu du mariage de Catherine Bernet, veuve en secondes nocces d'André Moissonnier, et 6^o M. Aubert, ouvrier, demeurant à Paris, et de lui autorisée dame Marie Bernet, son épouse, sans profession, demeurant à Saint-Etienne, rue Neuve, numéro 27, tous défendeurs, ayant pour avoué M^e Gourdier, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, d'autre part ;

Il a été ordonné que la maison et ses dépendances ci-après désignées, provenant de la succession de Louise Ginet, décédée épouse en premières nocces de Pierre Bernet, et en secondes de Pierre Blondel, seraient vendues en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, et pardevant M. Bohan, juge près ledit Tribunal.

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre
Telle quelle est inscrite au cahier des charges.

Article unique.

Une maison et cour, situées à Roanne, rue de la Berche, numéro 22, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, de deux autres pièces au premier étage, avec greniers, tables, chaises, armoire, commode, horloge, pâtre, lits garnis, linges, batterie de cuisine, bois de travail et bois de brûle, instruments d'agriculture, tombereau, char, charrue, vins de l'année, grains, laines, etc., etc.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu en sus du prix d'adjudication cinq centimes par franc.

Changement de domicile.

FAISANT BOCHARD

Préviend le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 23, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasnières, 23

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

du treize octobre mil huit cent soixante-deux, enregistré, il appert que dame Marie-Etienne Badianand, épouse du sieur Jean-Marie Berthon, ouvrier tailleur d'habits, demeurant à Aix, commune de Saint-Martin-d'Estreaux, elle résidant de droit chez ce dernier, mais domiciliée de fait chez son père le sieur Guillaume Badianand, propriétaire à La Bruyère, commune de Saint-Héand ;

A formé contre ledit sieur Jean-Marie Berthon, son mari, demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises dotales.

M^e Victor PROST, avoué constitué par ladite dame, occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait certifié conforme :
Signé, V. PROST.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE CUCHÈRE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du seize octobre mil huit cent soixante-deux, l'ouverture de la faillite de Jean-Claude CUCHÈRE père, demeurant à Pouilly-sous-Charlieu, qui provisoirement avait été fixée au deux du même mois, par le jugement déclaratif, a été définitivement reportée au premier février mil huit cent soixante-deux.

Roanne, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-deux.

BARBE, greffier.

Etude de M^e FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire).

Dissolution de Société.

D'un acte passé devant M^e Victor FINAZ, qui en a la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Saint-Chamond, le six octobre mil huit cent soixante-deux, enregistré à St-Chamond, le huit du même mois par M. de Mariès, qui a perçu les droits ; ledit acte intervenu entre :

M. Barthélemy Perrichon, fabricant de lacets, et madame Claudine Bonnel, son épouse, demeurant ensemble au Pont-de-la-Terrasse, commune de Doizieu (Loire), d'une part ;

Et M. Pierre Merle, aussi fabricant de lacets, et madame Françoise Bonnel, son épouse, demeurant ensemble au lieu de la Gaize, dite commune de Doizieu, d'autre part ;

Il appert

Que la société qui existait entre lesdits M. et madame Perrichon et M. et madame Merle pour la fabrication des lacets, sous la raison sociale Perrichon & Merle, et dont le siège était au lieu de la Gaize, commune de Doizieu, a été dissoute, à compter du premier octobre mil huit cent soixante-deux ;

Et que la liquidation de ladite société se fera en commun entre les associés.

Pour extrait :

Signé, FINAZ.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

Vente de Meubles Après décès.

Le dimanche vingt-six octobre mil huit cent soixante-deux et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, à Lentigny, en la propriété de défunt M. Jean-Marie-Antoine Miviere, il sera procédé, par le ministère de M^e AUROUX, notaire à Roanne, à la requête de madame Jeanne Delaforge, veuve dudit M. Miviere, tant en son nom qu'en qualité de tutrice de Marie Miviere, sa fille mineure, à la vente volontaire des objets mobiliers dépendant soit de la communauté d'entre elle et son défunt mari, soit de la succession de ce dernier, et se trouvant à Lentigny, consistant notamment en meubles, tables, chaises, armoire, commode, horloge, pâtre, lits garnis, linges, batterie de cuisine, bois de travail et bois de brûle, instruments d'agriculture, tombereau, char, charrue, vins de l'année, grains, laines, etc., etc.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu en sus du prix d'adjudication cinq centimes par franc.

Changement de domicile.

FAISANT BOCHARD

Préviend le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 23, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasnières, 23

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

BOIS DE BRULE

A VENDRE

Chez M. GUILLET, marchand de bois, au Coteau, à des prix très-avantageux.

A VENDRE 58,000 FR.

Produit net : 7,200 FR.

IMPRIMERIE

Avec une excellente clientèle.

Journal d'Annonces.

S'adresser à MM. LAFFITE, BULLIER et C^e place de la Bourse, n° 8, à Paris.

Maison et Jardin

Situés à Roanne, rue de la Berche, 12,

A VENDRE

à raison de 6 % du produit.

S'adresser à M. BOURNICHON, chirurgien-dentiste, hôtel du Centre.



DENTS.

BOURNICHON

Ch. DENTISTE de plusieurs Princes. Est arrivé à Roanne, où il ne restera que peu de temps, hôtel du Centre ; et à Paris, rue St-Honoré, 89.



A VENDRE A L'AMIALE

Un Domaine Vigneronage,

Situé à Pouilly-les-Nonains, Consistant en prés, terres et vignes, de la contenance d'environ 18 hectares, ainsi divisés :

15 hectares 80 ares, en terres ;

2 hectares 60 ares, en prés ;

1 hectare 60 ares, en vignes.

Les bâtiments sont à quelques pas de la route de Roanne à Saint-André d'Apehon.

S'adresser à M. Ernest LAMBLLOT, juge à

ABONNEMENT

PROVINCE

Un an... 6 fr.

PARIS

Un an... 5 fr.

HISTOIRE POPULAIRE

ILLUSTRÉE

DE L'ARMÉE DU MEXIQUE

PIC et Cie, éditeurs, 6, rue de Hanovre, près le boulevard des Italiens, PARIS.

L'Histoire populaire illustrée de l'Armée du Mexique est destinée à toutes les classes et paraîtra à partir du 1^{er} novembre 1862, par livraison hebdomadaire de 8 pages, texte sur 2 colonnes, format grand in-4^e, papier jésus satiné ; chaque livraison sera ornée d'une belle gravure représentant les principaux faits d'armes accomplis, sites, portraits des généraux, officiers et hommes éminents prenant part à la guerre. Cet ouvrage, non moins palpitant d'intérêt que sa sœur aînée, l'Histoire de l'Armée d'Italie, commencera par retracer les faits qui ont donné lieu à la guerre, débats aux chambres, correspondances, négociations, etc., et se continuera par le récit exact et complets des événements à surgir. Les personnes, qui, d'ici au 25 courant, prendront un abonnement d'une année, recevront à titre de prime exceptionnelle, et immédiatement, UNE BELLE CARTE DU MEXIQUE, éditée par M. BARTHELEMY, géographe ; cette carte permet de suivre les opérations de la guerre. Abonnement pour une année, 52 livraisons : Province, 6 fr. — Paris, 5 fr. ; Six mois, 26 livraisons : Province, 3 fr. ; Paris, 3 fr.

Adresser les abonnements en mandat-posté ou timbres-poste à MM. PIC & C^e, éditeurs, rue de Hanovre, 6, à PARIS.

PLUS DE MÉDECINE ! — LA SANTÉ PARFAITE, RENDUE SANS MÉDECINE, NI PURGATION, NI FRAIS.

REVALESCIERE DU BARRY guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, sèsses, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, tout désordre du foie, nerfs, membranes muqueuses et bile ; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, névralgie, vice du sang, hydro-pisie, fluxus blanc, les pâles couleurs, stérilité, manque de fraîcheur et d'énergie. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles.

Extraits de 38,000 guérisons. — N° 32,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 38,604 : M. Dedé, 13, rue Duverrier, à Paris, d'une maladie inflammatoire qui avait résisté à tout traitement médical. — N° 38,216 : « Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 11 février 1862. Dans notre hôpital dont j'ai la direction, les patients se trouvent merveilleusement bien de votre Revaléschiere, et je viens donc vous prier de m'en envoyer 75 kilogrammes. » Sœur Félicie de Saint Joseph. — N° 50,416 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules. — N° 47,421 : Mlle. E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 49,842 : Mlle. Marie Joly, de 30 ans de constipations, indigestions, des nerfs, asthmes, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 36,448 : le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 31,328 : M. W. Palching, d'hémorroïdes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipations et surdité de 23 années. — N° 38,422 : Mlle. la comtesse de Castle-Stuart, de 9 ans d'une irritation horrible aux nerfs aliénant l'esprit. — N° 44,816 : M. l'archidiacre Alex Stuart, de 3 ans d'horribles souffrances des nerfs, de rhumatisme aigu, insomnie et dégoût de la vie. — N° 43,810 : M. G. Hencke, de scrofules. — N° 46,619 : Mlle Woodhouse, de nausées et vomissements pendant grossesse. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 18 à 20 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson de la goutte, névralgie et constipations opiniâtres. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shortland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49,422 : M. Baldwin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N° 31,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langeneau, de constipations opiniâtres et souffrances des nerfs. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 38,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — N° 57,019 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remè